

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 98.056

*L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 25 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

18 Juin 1998

18 Juin 1998

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoint

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

**ETAIT REPRESENTE** : Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

**EXCUSES** : MM. HUGENDOBLER, DONZIER et ANGIBAUD

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : PROGRAMME DE TRAVAUX 1998 DE RENOVATION DES INSTALLATIONS  
DE CHAUFFAGE ET DE MAITRISE DE L'ENERGIE

**VOTE** : UNANIMITE

Afin de déterminer le programme 1998 de travaux à réaliser pour la rénovation des équipements de chauffage et la maîtrise de l'Energie notamment à la Piscine Couverte, le bureau d'études spécialisé TH2I a réalisé une étude du type diagnostic énergétique global dont les conclusions ont été présentées et approuvées par la commission de travaux lors de sa séance du 28 mai 1998.

Les travaux préconisés par le bureau d'études sont les suivants :

<u>. Travaux de remise en état pour le fonctionnement de la piscine</u> .....	596.010 Frs
TTC	
- remplacement du système de déshumidification	
- réfection et aménagement esthétique de la gaine de soufflage d'air du bassin	
<u>. Travaux de maîtrise de l'Energie</u> .....	423.060 Frs
TTC	
- calorifugeage des réseaux d'Eau Chaude Sanitaire	
- gestion du débit d'air neuf alimentant les aérothermes dans les vestiaires	
- installation d'un récupérateur d'énergie sur le conduit de fumée des chaudières	
- installation d'un système de Gestion Centralisée à distance (GTB) avec remplacement des armoires électriques chaufferie et local de traitement d'air	

Par suite, le bureau d'Etudes a élaboré un Dossier de Consultation d'Entreprises pour la réalisation du programme 1998 des travaux de rénovation des installations de chauffage et de maîtrise de l'Energie comprenant les prestations précédemment décrites à la piscine couverte ainsi que des menus travaux sur d'autres sites.

Le coût de l'opération est estimé à 1 Millions de Francs HT soit 1.200.000 Francs TTC.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'une part d'adopter le dossier de consultation d'entreprises (DCE) afférent à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, d'autre part de solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès du Conseil Régional de POITOU-CHARENTES et du Conseil Général de CHARENTE MARITIME.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- CONSIDERANT la nécessité de procéder à un programme de rénovation des installation thermiques en 1998
- VU le Dossier de Consultation d'entreprises établi par le bureau d'Etudes TH2I
- VU l'avis de la Commission des Travaux

- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par le bureau d'Etudes TH2I pour le programme 1998 de rénovation des installations de chauffage et de maîtrise de l'Energie,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à lancer une consultation d'entreprises par voie d'Appel d'offres ouvert, conformément aux articles 295 à 298 du Code des Marchés Public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à conclure et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré défectueux à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du Code des Marchés Publics,
- de solliciter du Conseil Régional du POITOU-CHARENTES, et du Conseil Général de CHARENTE-MARITIME, des subventions au taux le plus élevé possible
- d'imputer la dépense correspondante au Budget Communal 1998.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 6 Juillet 1998**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**